



## Litige sur expertise automobile

Par **tonton25**, le **30/12/2022** à **05:42**

Le contrôle technique de mon véhicule arrivant à terme j'avais un rendez-vous avant la date butoir. J'amène mon véhicule chez un garagiste en prévision pour effectuer des réparations

Renault espace 3 rallongé dci de 2002 que j'ai acheté 3000 € il y a deux ans.

Les réparations sur les véhicules ont pris plus de tant que prévu (échange moteur 200 000 Km certifiée par un professionnel pompe à eau courroie de distribution galet pneus neige etc. Facture entre 1000 et 1200 € que je joins au dossier)

De se fait je décale mon rendez-vous qui du coup dépasse la date butoir. *Même pas le temps de dire ouf et d'aller à mon rendez-vous qu'une personne grille un stop et me percute. Un expert automobile me fournit son rapport stipulant que le véhicule est épave.*

*Un entretien téléphonique s'en suit voici notre conversation*

*Mon cher monsieur mon estimation est basé sur un véhicule qui a 300 000 km et non 200 000 et sans contrôle technique donc un véhicule pour pièces j'estime la valeur de votre véhicule à 1200 € . Surpris je lui répons qu'à ce prix là je ne vais pas trouver grand-chose dans la même catégorie de véhicules et que sans abusé et n'étant pas là pour faire une escroquerie à l'assurance je pensais pouvoir être indemnisé de 2500 € . Il me répond en ricanant ; mais vous rêvez mon pauvre monsieur je suis sur le bon coin en même temps que je vous parle et j'en voie à 1200€ à Paris à Lyon Marseille etc.*

*Mon calcul : acheter 3000 € il y a deux ans je l'estime aujourd'hui à 2000 € plus 1000 € de facture c'est qui nous ramène à 3000 € Plus un véhicule de remplacement qui n'est pas complètement pris en charge par mon assurance 20 € de ma poche par jour fois 30 jours égal 600 € perte totale 3600 € . 1200 € rembourser -200 € de billets de train pour Paris Lyon*

Marseille etc.-300 € de carte grise il me reste 700 € pour acheter une voiture 😊

Je vais sûrement demander une contre-expertise MAIS MA GRANDE QUESTION EST : !

Estimer un véhicule 1000 € car pas de contrôle technique donc pour pièces est correct et et s'applique-t-elle sur des bases ou des lois fondées que je ne contesterai pas si c'est le cas (sachant que j'ai dépensé 1000 € pour la passer au contrôle technique) et surtout que j'aimerais une réponse à la grande question que je me pose

mon véhicule est immobilisé au garage à la date du contrôle technique donc pas le choix que de décaler cette date suis-je dans mes droits ou dans le tort ?!?!

Dans l'attente d'une réponse ou même d'un petit conseil

Cordialement

Par **chaber**, le **30/12/2022** à **07:48**

bonjour

[quote]

Les réparations sur les véhicules ont pris plus de tant que prévu (échange moteur 200 000 Km certifiée par un professionnel pompe à eau courroie de distribution galet pneus neige etc. Facture entre 1000 et 1200 € que je joins au dossier)[/quote]

Pour un échange moteur et un entretien courant tel que vous le décrivez les factures sont peu élevées

Vous ne pouvez pas vous baser sur le prix d'achat qui a certainement été surévalué à l'époque.

Il vous est toujours possible de prendre un expert à vos frais

[quote]

**Plus un véhicule de remplacement qui n'est pas complètement pris en charge par mon assurance 20 € de ma poche par jour fois 30 jours égal 600 € perte totale 3600 € . 1200 € rembourser -200 € de billets de train pour Paris Lyon Marseille etc.-300 € de carte grise il me reste 700 € pour acheter une voiture**[/quote]

La Cour de Cassation a confirmé à maintes reprises que la victime d'un accident non responsable a droit à indemnisation des frais encourus

Selon la convention IDA les frais liés à l'accident peuvent être pris en charge par' votre assureur: carte grise, remorquage, gardiennage, immobilisation (10/20€ jour ou location véhicule